

Le Mans, le 16 octobre 2023

ÉLÉVATION DE LA POSTURE VIGIPIRATE A L'ATTENTION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT

À la suite de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre, Élisabeth Borne, a décidé hier soir d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».

Cette élévation s'exerce pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise afin de permettre notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, de diffuser des informations nécessaires et de protéger les citoyens.

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un **élargissement et un renforcement des dispositifs actuels**.

Cette posture entraîne le renforcement des mesures de sécurité par les forces de l'ordre :

- des lieux de rassemblement festifs, culturels et sportifs ;
- des lieux de culte et cimetières ;
- aux abords des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et d'accueil de la petite enfance ;
- des structures sanitaires et médico-sociales ;
- des services publics et les centres névralgiques de gestion de crise.

Les transports en commun, les gares et aéroports et les centres commerciaux seront davantage sécurisés et soumis à une vigilance spécifique.

Je vous remercie de bien vouloir afficher dans les établissements dont vous avez la charge le logogramme «Urgence Attentat » que vous trouverez en dernière page de ce document.



Je vous invite à signaler sans délai tout comportement suspect en composant le 17.

Pour mémoire, les services de la Première ministre ont mis en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE (www.vigipirate.gouv.fr), qui donne à chacun, particulier comme professionnel, sous forme de fiches synthétiques, des clefs de compréhension simples sur la menace terroriste afin de mieux l'appréhender et l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Je vous rappelle que plusieurs guides de bonnes pratiques et des référentiels adaptés aux secteurs d'activité concernés sont disponibles sur le site

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>.

Dans un souci de large diffusion des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation à destination, tant du grand public que des professionnels sont accessibles en ligne sur l'espace dédié du Gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate> et <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>.

La sécurité est l'affaire de tous. Ces consignes doivent impérativement être respectées.